Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0001-DE

Commune de
SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 JANVIER 2018 à 19h30

sous la présidence de Monsieur **Philippe SPECHT**, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27
Conseillers présents : 24
Conseillers absents : 3 (dont 3 procurations)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absents excusés : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à M. Mickaël EPPINGER, M. Renaud METZGER qui a donné procuration à M. Philippe SPECHT, M. Roland KUSTER qui a donné procuration à M. Rémy MEDER.

N°2018DEL_0001

Désignation d'un secrétaire de séance

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Joëlle RITT afin de remplir les fonctions de secrétaire du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE Madame Joëlle RITT en tant que secrétaire de séance.**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER * 67590 *

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0002-DE

Commune de
SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 JANVIER 2018 à 19h30

sous la présidence de Monsieur **Philippe SPECHT**, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27
Conseillers présents : 24
Conseillers absents : 3 (dont 3 procurations)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absents excusés : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à M. Mickaël EPPINGER, M. Renaud METZGER qui a donné procuration à M. Philippe SPECHT, M. Roland KUSTER qui a donné procuration à M. Rémy MEDER.

N°2018DEL_0002

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 novembre 2017

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 novembre 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 novembre 2017.**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER ★ 67590 ★

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0003-DE

Commune de
SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 JANVIER 2018 à 19h30

sous la présidence de Monsieur **Philippe SPECHT**, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27
Conseillers présents : 24
Conseillers absents : 3 (dont 3 procurations)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absents excusés : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à M. Mickaël EPPINGER, M. Renaud METZGER qui a donné procuration à M. Philippe SPECHT, M. Roland KUSTER qui a donné procuration à M. Rémy MEDER.

N°2018DEL_0003

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 décembre 2017

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 25 voix pour et 2 abstentions (Mme Herkommer et M. Bock) :

- **APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 décembre 2017.**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER 67590

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0004-DE

Commune de
SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 JANVIER 2018 à 19h30

sous la présidence de Monsieur **Philippe SPECHT**, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27
Conseillers présents : 24
Conseillers absents : 3 (dont 3 procurations)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absents excusés : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à M. Mickaël EPPINGER, M. Renaud METZGER qui a donné procuration à M. Philippe SPECHT, M. Roland KUSTER qui a donné procuration à M. Rémy MEDER.

N°2018DEL_0004

ADMINISTRATION GENERALE

Débat d'Orientation Budgétaire

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à tenir son Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif. Bien que la tenue d'un tel débat soit prescrite par la loi (article L.2312-1 et suivants du CGCT) ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

Ce sera l'occasion pour les membres du Conseil Municipal d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la commune et de sa stratégie financière et fiscale.

Monsieur Lambert, Adjoint aux finances, présente le DOB (joint en annexe).

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, en prend acte.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER ★ 67590 ★

commune de Schweighouse-sur-Moder

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0004-DE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

1. Au niveau national

La loi de finances 2018 accentue l'effort de réduction du déficit public de la France et de maîtrise de la dépense qui avait été engagé précédemment. L'objectif est de sortir de la situation de dette récurrente que notre pays connaît depuis des dizaines d'années.

Pour cela, il est notamment demandé aux collectivités de réduire la progression de leurs dépenses de fonctionnement. L'augmentation des dépenses de fonctionnement devrait être limitée à + 1,2 % par an en moyenne.

Sur les dotations de fonctionnement

L'enveloppe globale de la DGF est stable en 2018 par rapport à 2017, après 3 ans de baisse (- 9 Md€ en 3 ans).

Pour la première fois depuis quatre ans, la dotation globale de fonctionnement (DGF) n'est pas amputée d'une contribution supplémentaire au redressement des financements publiques. Elle devrait donc progresser cette année pour la commune de Schweighouse sur Moder.

La suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des Français est certes une excellente nouvelle pour les citoyens, mais engendre pour les collectivités, la perte de ressources de 3 Md€ qui sera intégralement compensée par dégrèvement par l'État. La taxe d'habitation étant dynamique, le montant du dégrèvement prendra en compte la revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales, et les évolutions de la démographie

Sur les dotations d'investissement

Dotation d'équipement des territoires ruraux :

La DETR est légèrement augmentée en 2018 par rapport à son montant de 2017... mais la commune de Schweighouse continue de ne pas pouvoir en profiter, du fait d'un potentiel fiscal trop élevé (notamment dû aux taux d'imposition faibles conjugués à des recettes fiscales liées à la zone d'activité importantes).

La réserve parlementaire que nous sollicitions régulièrement disparait au profit d'un abondement de la DETR ou du fonds pour le développement de la vie associative.

Le contexte national est tendu pour la commune de Schweighouse. Certes la croissance est là et devrait doper les bases fiscales, mais la dotation globale de fonctionnement qui n'aurait

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0004-DE

pas dû baisser vu le contexte national, va encore en 2018 conn
potentiel fiscal par habitant.

2. Contexte local

Après plusieurs années difficiles passées à redresser les comptes, l'exécution budgétaire de la commune peut être qualifiée de bonne.

Quelques chiffres relatifs à l'exécution budgétaire 2017

Pour le budget général, la **balance prévisionnelle des comptes** est la suivante :

INVESTISSEMENT	Budget primitif et DBM	Réalisations	Solde excédentaire
Dépenses	4 510 000	2 527 571.86	
Recettes	4 510 000	3 024649.16	497 077.30

FONCTIONNEMENT	Budget primitif et DBM	Réalisations	Solde excédentaire
Dépenses	4 055 000	4 651 852.69	
Recettes	4 055 000	5 037 176.80	385 324.11

Les réalisations tiennent compte des opérations d'ordre non budgétaires liées aux cessions patrimoniales.

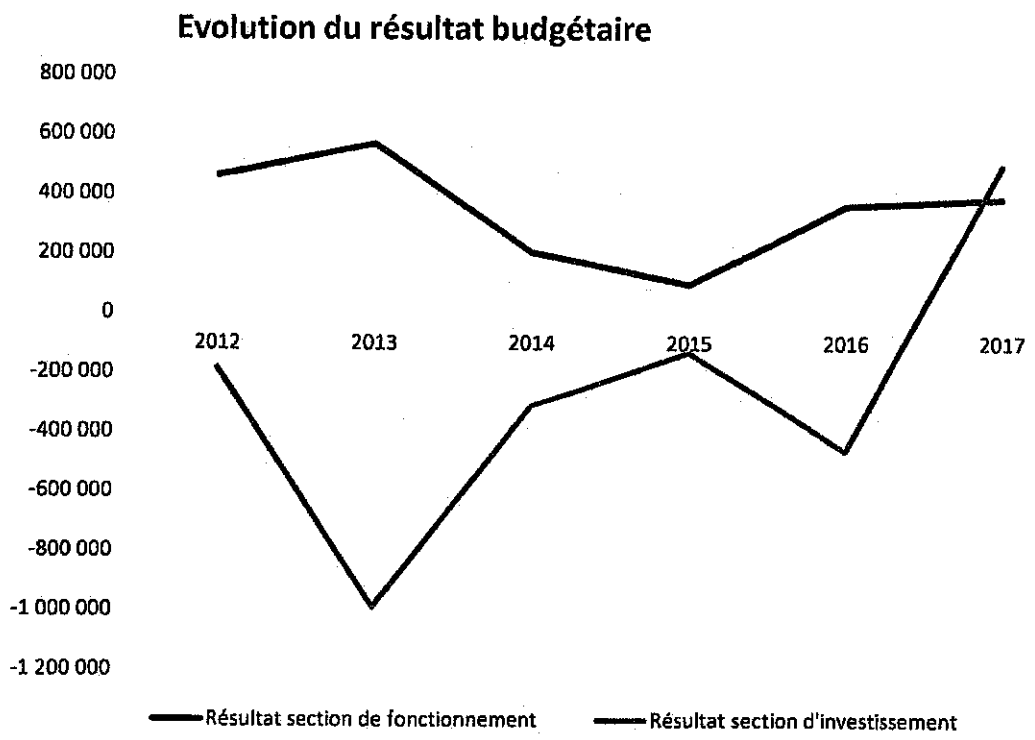
Le résultat d'exécution du budget général est de 882 401.41 euros.

Ces chiffres s'expliquent notamment par :

- La poursuite du mouvement de mutualisation avec les services de la Communauté d'agglomération de Haguenau
- L'absence de contribution du SIVOM, dont la structure va être supprimée en 2018/2019 ; les précédents excédents et la faiblesse des compétences exercées ont permis de maintenir à zéro la demande de contribution financière.
- Les charges de personnel, en dehors des processus de mutualisation, ont été stables et en tout état de cause sans augmentation.
- Les efforts consentis en matière de fonctionnement continuent de porter leurs fruits : maitrise des coûts de fonctionnement, négociation systématique des contrats et recherche d'efficience dans les services nous permettent d'afficher un solde d'exécution budgétaire positif de l'ordre de 385 324.11 euros.

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0004-DE

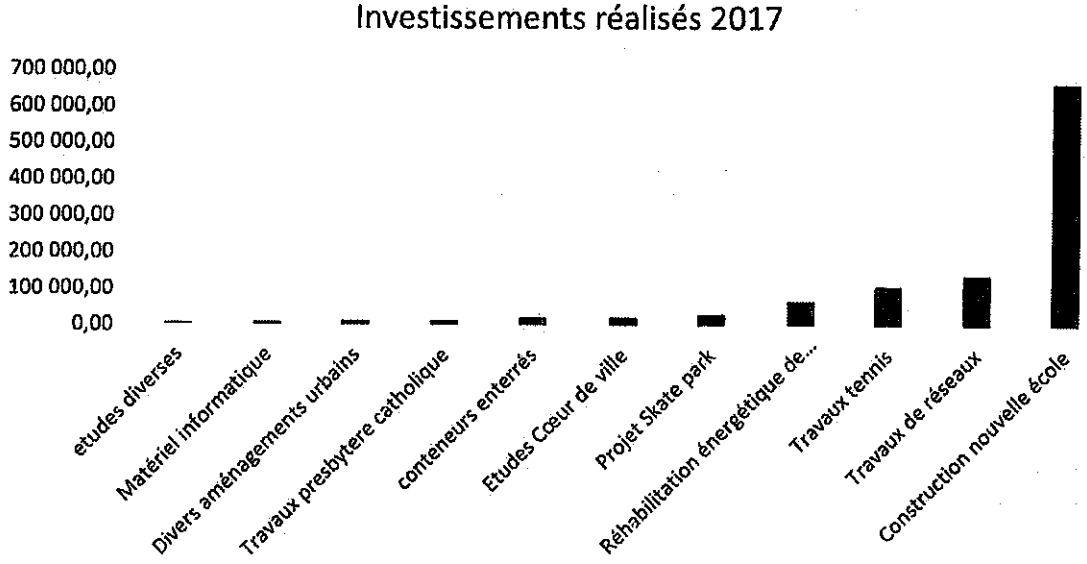
On peut reprendre le comparatif d'exécution budgétaire depuis résume comme suit :



En investissement, on remarque que les investissements ont été volontairement minorés depuis 2014 afin de permettre à la collectivité de se reconstituer des marges de manœuvre financières. Dans le même temps une politique de recherche systématique de subventions a été mise en place et de vente de patrimoine.

Ce double effet de la minoration des investissements et de recherche de sources de recettes d'investissements permettent en 2017 d'afficher un solde d'exécution budgétaire d'investissement positif de 497 077.30 €.

Le graphique joint présente le compte des investissements 2017 réalisés par opérations



Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0004-DE

Il est rappelé que **les ventes patrimoniales** ont rapporté, en 2017, l
€, et se résument comme suit :

Objet	Prix
Vente Fenninger	**14 300**
Vente Klein (Les Roseaux)	128 136
Vente SEM (rue des cerisiers)	158 000
Vente Littel	25 000
Vente Jung	25 500
Vente Mansuy Dollinger (Les Roseaux)	131 328
Vente Reinagel	15 700
Vente Casterot	1 730
Vente SEM (49 rte Ohlungen)	250 000
Vente Bertrand (Les Roseaux)	152 532
Vente Schmitter (Les Roseaux)	135 432
Vente Brunner (Les Roseaux)	116 964
TOTAL	**1 154 622**

3. Les grandes orientations 2018

L'endettement

Le présent tableau fait état de la structure de la dette de 2017 à 2019 :

Année	2017		2018		2019	
	I	K	I	K	I	K
Prêt Helvetix CE (2006)	33430,38	112138,03	35302,48	110265,93	37279,42	108288,99
Prêt 2.800.000 € CCM (2009)	79825,06	124253,54	74843,86	129234,74	69662,98	134415,62
Prêt 2.000.000 € CE (2013)	100248,42	32965,5	98473,08	34740,84	96602,12	36611,8
Prêt 1.000.000 € CE (2013)	50966,51	15640,45	50124,21	16482,75	49236,54	17370,42
TOTAL intérêts dus	264470,37		258743,63		252781,06	
Total capital dû		284997,52		290724,26		296686,83
Total annuel	**549 467,89**		**549 467,89**		**549 467,89**	

Aucun emprunt fixe n'a été nécessaire pour 2016 et 2017. Même si une ligne de trésorerie existe dans la collectivité, elle n'a pas été utilisée cette année.

En dépenses de fonctionnement

Le budget restera stable, mais augmentera par rapport à 2017 du fait de l'intégration de la halte-garderie.

En effet il faut prendre en compte la rétrocession de la compétence « petite enfance » de la Communauté d'agglomération de Haguenau avec l'équipement de la halte-garderie les P'tits Loups à compter du 1er janvier 2018. Cette dépense sera intégralement compensée via le

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0004-DE

mécanisme de la Commission Locale d'évaluation des Charges Tr
3 derniers comptes administratifs du budget de la halte-garderie se
nous sera reversée via l'attribution de compensation.

La masse salariale, hormis ce qui précède, n'évoluera pas.

Comme pour 2017, l'objectif est de :

- Maitriser les dépenses dans tous les services
- Miser sur les groupements de commandes avec la Communauté d'agglomération de Haguenau
- Miser sur les processus de mutualisation avec l'agglomération, qui reste un formidable levier à faire des économies d'échelles
- Travailler avec les centrales d'achat pour les fournitures courantes afin de faire baisser les coûts d'achat

Dans le domaine des recettes de fonctionnement

La loi de finances 2018 prévoit une **dotation globale de fonctionnement** stable. Il faut rappeler qu'entre 2016 et 2017 le montant de la dotation forfaitaire de la commune a diminué de – 89 316 €.

Le montant de la DGF devrait évoluer de cette façon :

2016	2017	2018
239 963 €	150 647 €	105 000 € (estimation)

Cette année encore et malgré les annonces précédentes, une ponction de plus de 40 000 euros devrait être opérée sur notre DGF. La dotation forfaitaire subit un écrêtement dont l'importance dépend de l'écart avec 75% du potentiel fiscal moyen national par habitant. Cet écrêtement est ensuite plafonné à 1% des recettes de fonctionnement. Schweighouse se caractérisant par un important potentiel fiscal par habitant, nous subirons alors un écrêtement important plafonné à 1% des recettes de fonctionnement.

Notre dotation globale de fonctionnement devrait donc être de 105 000 €... à comparer par exemple avec la DGF perçue en 2012 de 460 655 €.

Sur la fiscalité

La part fiscale du budget communal devrait se restreindre fortement du fait de l'exonération progressive de la taxe d'habitation à compter de 2018.

Cette baisse des recettes fiscales sera compensée par un dégrèvement de l'Etat. Celui-ci rembourse alors entièrement aux collectivités locales les pertes de recettes fiscales. L'État versera ainsi aux collectivités l'intégralité du produit émis en application des taux des impôts locaux qu'elles ont votées, et financera de fait l'écart entre le produit émis et le produit perçu, qui peut résulter des dégrèvements.

Ce nouveau dégrèvement, s'ajoutant aux exonérations existantes, permettra d'ici 2020, à environ 80% des foyers d'être dispensés du paiement de la TH au titre de leur résidence principale, dans l'hypothèse où les taux et les conditions d'abattement n'évoluent pas. Cet

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0004-DE

objectif sera atteint de manière progressive sur 3 ans. En 2018 et [illegible] restant à charge de ces foyers, après application éventuelle du pl[illegible] abattue de 30 % puis de 65 %.

Il conviendra donc de voter les taux des 3 taxes ménages comme cela se fait habituellement.

Concernant la revalorisation des bases d'imposition : 2017 aura été la dernière année où un coefficient de revalorisation des valeurs locatives a été instauré par loi de finances. A compter de 2018, une mise à jour annuelle et automatique des valeurs locatives des locaux est mise en œuvre en fonction du dernier taux d'inflation constaté.

Il est rappelé qu'une augmentation de 1.5% a été votée en 2017, fixant les taux d'impôts locaux comme suit :

- Taxe d'habitation 4.21%
- Taxe foncière sur propriétés bâties 7.46 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties 16.93 %

Il a été proposé d'opérer en 2017, au niveau de la Communauté d'agglomération, la convergence de taux en une seule fois, dès 2017.
Cette intégration fiscale a pour conséquence une augmentation de la pression fiscale intercommunale pour les ménages de l'ex-CCRH et une diminution pour ceux des trois autres anciennes communautés. La commune de Schweighouse sur Moder a fait varier ses taux afin que la hausse des prélèvements à destination de l'agglomération et la baisse des prélèvements pour la commune permette d'arriver à une quasi neutralité fiscale pour les ménages.

Compte tenu du prélèvement sur la dotation globale de fonctionnement, et pour essayer de neutraliser son impact sur le budget communal, il sera proposé d'augmenter modérément les taux d'imposition.

Le tableau ci-dessous simule l'évolution du produit fiscal attendu avec bases 2017 constantes:

prévision hausse	1,00%	2,00%	3,00%	
	Prévision 2018	Prévision 2018	Prévision 2018	2017
Taxe d'habitation				
bases	4 690 848	4 690 848	4 690 848	4 690 848
taux	4,25%	4,29%	4,34%	4,21%
produit net	199 459,55	201 434,39	203 409,24	197 485
Foncier bâti				
bases	7 504 062	7 504 062	7 504 062	7 504 062
taux	7,53%	7,61%	7,68%	7,46%
produit net	565 401,06	570 999,09	576 597,12	559 803
Foncier non bâti				
bases	25 220	25 220	25 220	25 220
taux	17,10%	17,27%	17,44%	16,93%
produit net	4 312,44	4 355,14	4 397,84	4 270
total perçu	**769 173**	**776 789**	**784 404**	**761 557**

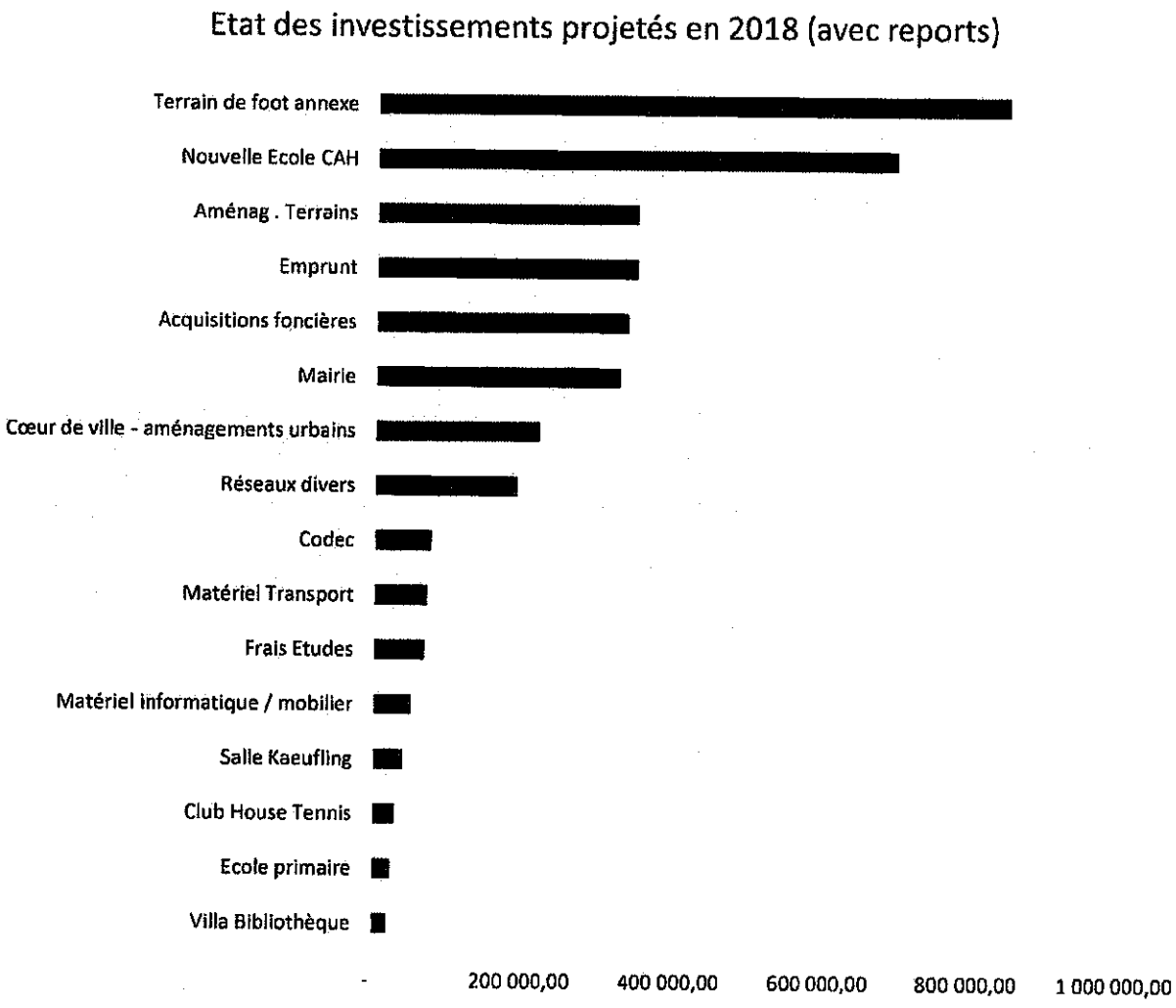
Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0004-DE

Les opérations d'investissement

Les grandes orientations sont les suivantes :

- Poursuite des réhabilitations et de la rénovation du parc immobilier communal (mairie, bibliothèque, Codec, salle R Kaeufling)
- Construction de l'équipement école maternelle / périscolaire en lien avec la Communauté d'agglomération
- Propositions d'engagements des travaux liés à l'opération Cœur de ville
- Propositions d'engagement pour la construction d'un terrain de foot synthétique.

Le plan d'investissement 2018 s'établit à près de 3 700 000 euros et peut être résumé de la façon suivante :



En matière de recettes d'investissement, aucun emprunt ne sera mobilisé cette année.

Plusieurs sources de financement vont être mobilisées :

- Les ventes patrimoniales
- Les excédents budgétaires 2017 et un virement de la section de fonctionnement qui devrait abonder la section d'investissement

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0004-DE

- La vente des terrains du Haslen et de façon concomitante l'achat de la parcelle de l'annexe Haslen.

4. Le budget annexe Eau

Le programme d'investissement qui a été mis en œuvre en 2017 va être poursuivi.

Du fait des travaux qui ont commencé à être réalisés en fin d'année, le prêt qui devait être mobilisé sur l'année budgétaire 2017 est reporté sur 2018.

Les 3 opérations engagées entre 2017 et 2018 sont les suivantes :

- Rue du Maire Wendling: 60 000 € HT
- Rue Woodli : 73 000 € HT
- Rue du général de Gaulle :95 000 € HT

Il n'est pas envisagé de faire évoluer la surtaxe eau ; la volonté de la collectivité est que le remboursement de l'emprunt soit proportionné aux recettes liées à la surtaxe eau.

5. Le budget annexe Haslen

Les dernières acquisitions ont été réalisées en 2017, les actes à intervenir auprès des notaires interviennent au cours du premier trimestre 2018.

Suite à la délibération du 05 juillet 2017, la société « CIC Aménagement Foncier » se porte acquéreur de 325.71 ares, soit un montant de 1 823 976 € HT, soit 2 188 771.20 € TTC.

Cet acte sera finalisé au cours de l'année 2018, permettant de solder pour le 31/12/2018 au plus tard le budget annexe.

Les excédents engendrés par cette opération permettront pour partie de financer les investissements projetés en 2018.

***

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0004-DE

6. Information relative au personne

Personnel communal au 01/01/2018

Grade	Nombre de postes
Directeur Général des Services (cat A)	1
Ingénieur Principal (cat A)	1
Attaché Territoriale (cat A)	1
Technicien principal 1ère classe (cat B)	1
Rédacteur (cat B)	2
Agent de maîtrise (cat C)	1
Brigadier-chef principal (cat C)	1
Adjoint administratif principal 2ème classe (cat C)	4
Adjoint Animation 2ème classe (cat C)	1
Adjoint du patrimoine 2ème classe (cat C)	2
Adjoint technique 2ème classe (cat C)	6
ATSEM Principal 2e classe (cat C)	7
Adjoint administratif (cat C)	1
Apprentie Petite Enfance	1

Personnel intercommunal, mis à disposition de la commune au 01/01/2018

	Nombre de postes
agents de maîtrise (50%)	2
adjoints techniques (50%)	10
un agent sous contrat d'apprentissage (50%)	1
adjoint administratif	1
adjoint administratif (32.26%)	1
adjoint technique	1
adjoint d'animation	1
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	1
auxiliaire de puériculture	1
puéricultrice	1
Apprentie Petite Enfance	1

***

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0004-DE

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0005-DE

Commune de
SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 JANVIER 2018 à 19h30
sous la présidence de Monsieur **Philippe SPECHT**, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27
Conseillers présents : 24
Conseillers absents : 3 (dont 3 procurations)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absents excusés : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à M. Mickaël EPPINGER, M. Renaud METZGER qui a donné procuration à M. Philippe SPECHT, M. Roland KUSTER qui a donné procuration à M. Rémy MEDER.

N°2018DEL_0005

ADMINISTRATION GENERALE

Versement du fond de concours Voirie à la CAH

Il est rappelé que la Communauté d'Agglomération de Haguenau a adopté le principe d'un fonds de concours versé par les communes membres sur les territoires desquels sont réalisées des opérations de voirie dans le cadre d'un programme annuel de voirie (hors zones d'activités), et cela, jusqu'à concurrence d'un certain montant déterminé par le diagnostic technique de la voirie.
Ce fond de concours est versé annuellement par les communes membres et calculé à partir des éléments figurant au compte administratif N-1.

Au titre de l'année 2017, la commune de Schweighouse est amenée à verser un fonds de concours d'un montant de 3 676,55 €. Cela concerne le chantier de l'entrée d'agglomération de Schweighouse sur la RD 919.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le versement d'un fonds de concours à la CAH d'un montant de 3 676,55 € au titre du transfert de charges voirie 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le versement d'un fonds de concours à la CAH d'un montant de 3 676,55 € au titre du transfert de charges voirie 2017.**

POUR EXTRAIT CONFORME

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER ★67590★

Le Maire :

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0006-DE

Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 JANVIER 2018 à 19h30

sous la présidence de Monsieur **Philippe SPECHT**, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : **27**
Conseillers présents : **24**
Conseillers absents : **3** (dont 3 procurations)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absents excusés : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à M. Mickaël EPPINGER, M. Renaud METZGER qui a donné procuration à M. Philippe SPECHT, M. Roland KUSTER qui a donné procuration à M. Rémy MEDER.

N°2018DEL_0006

ADMINISTRATION GENERALE

Politique de subventionnement du Département du Bas-Rhin

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord,
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département,
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités,

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0006-DE

opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tou
cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Nord sont les suivants :

- Accompagner l'industrie de demain
- Développer le thermalisme et le tourisme
- Faire de la culture un réel levier d'attractivité
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

La commune de Schweighouse sur Moder dispose de plusieurs projets qui pourraient s'insérer dans les dispositifs de financement du Conseil Départemental du Bas-Rhin. Il nous est proposé de délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Nord qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
  - les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord,
  - les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin,
  - les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante,
- De charger Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :**
  - **les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord,**
  - **les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin,**
  - **les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante,**
- **CHARGE Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER 67590

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0006-DE

CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION NORD

PERIODE 2018 – 2021

Le Bas-Rhin, un département transfrontalier ouvert sur sa métropole, ouvert sur ses territoires, avec une ambition territoriale partagée.

Fort de son héritage historique et de sa culture rhénane, de la richesse de sa biodiversité et de ses paysages, de ses entreprises de renommée nationale voire internationale, le Bas-Rhin se construit, avec sa capitale européenne Strasbourg, autour d'un réseau dense de villes moyennes et de bourgs de proximité.

C'est ce maillage de territoires forts, reliés entre eux, qui rend possible un développement harmonieux et équilibré de la vie locale, et donne l'assurance d'une qualité du bon vivre ensemble cher aux Bas-Rhinois, et ce, quel que soit l'endroit du territoire où ils résident ou travaillent.

Le Département du Bas-Rhin, à travers son rôle de garant de la cohésion sociale et de ses politiques de solidarités, s'engage, avec les forces vives de son territoire - communes, groupements de communes, associations, opérateurs et plus largement, entreprises et société civile - à fédérer les énergies et créer des partenariats, afin de construire ensemble une ambition commune pour notre territoire de vie.

Construire une ambition commune pour nos territoires

La période 2018-2021 s'ouvre sur une nouvelle génération de politique contractuelle. La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies ...) et territoires d'avenir pour leurs habitants.

Le Contrat départemental de développement territorial et humain constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0006-DE

Fédérer les acteurs et les énergies

Le partenariat renforcé organisé autour des Contrats départementaux a vocation à mobiliser les politiques publiques du Département et celles de ses partenaires (Communes, intercommunalités, associations, Etat, Région...), à faire fructifier les investissements déjà réalisés, à poursuivre les investissements structurants et à renforcer l'animation et l'ingénierie territoriale pour aller plus loin ensemble.
Il dépasse la seule coordination institutionnelle entre collectivités pour aller vers tous les acteurs du territoire : entreprises, associations, habitants, opérateurs...

Il est nécessaire, aujourd'hui plus que jamais, de rechercher le maximum d'effet levier, en développant les partenariats et en encourageant les mutualisations. Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

L'année 2017 a été consacrée à la construction d'une ambition commune pour nos territoires et des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

A travers le Contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'action Nord, l'objectif est aujourd'hui l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0006-DE

Partie 1 : Portrait du Territoire d'Action Nord

1.1 Organisation du territoire

Le territoire d'action Nord du Département du Bas-Rhin comprend 142 communes, 7 Communautés de communes, et 1 Communauté d'agglomération. Il correspond à l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg et compte 240 402 habitants en 2014, soit 22% de la population départementale.

Le paysage intercommunal a notablement évolué récemment avec la création de la Communauté d'agglomération de Haguenau au 1er janvier 2017, qui avec près de 100 000 habitants, est la 2ème structure intercommunale du Bas-Rhin après l'Eurométropole de Strasbourg.

Son positionnement en fait un territoire charnière entre la métropole strasbourgeoise et la région de Karlsruhe.

1.2 L'attractivité du territoire et les leviers d'emploi

Avec 85 899 emplois, le territoire offre 70 emplois pour 100 actifs (moyenne Bas-Rhin : 85). La population active de 15 à 64 ans est de 122 800 personnes, elle a évolué de 1,7% depuis 2009 (1,81 dans le Bas-Rhin).

- **Un bassin industriel de premier plan**

Le territoire garde une réelle spécificité industrielle. C'est le 2ème territoire du Bas-Rhin pour la part de l'industrie dans l'emploi salarié marchand, avec un taux de 42% (contre 26% en Alsace) soit 22 000 emplois.

La période récente a connu certaines restructurations industrielles lourdes, mais la dynamique industrielle se poursuit, autour des bassins économiques de Haguenau et de Niederbronn-les-Bains, et le long du Rhin, et avec l'arrivée d'entreprises liées à l'énergie. On relève par ailleurs une spécificité portuaire, avec le développement de la Plateforme Départementale d'Activité du port de Lauterbourg, et transfrontalière.

Le bon niveau de desserte du territoire par les infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et les technologies numériques –câble et ADSL- contribue à l'attractivité du territoire pour les entreprises.

Un fort potentiel en énergies renouvelables émerge, et est en cours de valorisation par les entreprises : Structuration du Pôle d'Excellence Rurale d'Alsace du Nord / Pôle Alsace Energivie, utilisation de la géothermie profonde et diffusion de ces technologies à l'exportation à travers le site d'expérimentation de Soultz sous Forêt, la construction d'une centrale de production thermique à Rittershoffen pour approvisionner Roquette Frères à Beinheim etc....

- **Un secteur des services en pleine vitalité**

C'est le secteur tertiaire et l'administration publique qui génèrent le plus d'emplois. L'agglomération de Haguenau et Wissembourg notamment accueillent une grande part des établissements d'enseignement et des structures hospitalières et de santé.

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0006-DE

Certains secteurs restent en tension et peinent à trouver des salariés sur le marché de l'emploi : Aides à domicile, aides ménagères, restauration, ouvriers qualifiés de la mécanique et du bâtiment...

- **Un emploi transfrontalier en mutation**

Le taux de chômage reste inférieur à la moyenne départementale avec un taux de 6,7% pour la zone d'emploi de Haguenau, et de 5,5% pour celle de Wissembourg. Sa croissance est néanmoins plus rapide en lien avec les fluctuations de la conjoncture allemande et qui touche plus fortement les plus de 50 ans et les femmes.

On compte 11 500 travailleurs frontaliers, mais leur nombre baisse et leur moyenne d'âge augmente : elle a gagné 6,5 ans entre 1999 et 2012). De plus, la qualification des demandeurs d'emplois ne correspond plus aux besoins de l'économie allemande, et l'insuffisante maîtrise de l'allemand, en particulier des jeunes générations, est un frein à l'emploi frontalier. Malgré un potentiel d'emploi et de salaires élevé avec la baisse de la démographique allemande, des opportunités pour les jeunes ne sont pas pourvues : 400 places d'apprentissage restent vacantes dans la région de Karlsruhe.

- **Un patrimoine naturel et culturel riche, support de tourisme**

Le territoire offre un patrimoine naturel et un patrimoine bâti riche et varié, sur lequel s'appuie le notamment transfrontalier. Une offre culturelle dense complète les atouts du territoire.

1.3 La réponse du territoire aux besoins des habitants

Le territoire s'inscrit dans l'évolution récente du Bas-Rhin : La variation annuelle de la population reste positive entre 2009 et 2014 à 0,89%, malgré une croissance moins importante que celle du département (1,68% sur le Bas-Rhin). Cette évolution s'accompagne d'une baisse du solde migratoire, plus marquée sur Haguenau et le Nord du territoire que sur la bande rhénane.

- **Un parc de logements en cours de diversification**

910 logements ont été produits entre 2009 et 2015, soit 14% de la production départementale, avec une réelle diversification et diffusion de l'offre d'habitat. Néanmoins, la production de logements locatifs aidés reste en deçà des objectifs et des besoins : le logement aidé représente 5% du total des résidences principales (contre 13% à l'échelle du département), et reste assez concentré dans les villes.

- **Un bon niveau d'équipements, mais des points de vigilance**

L'offre en équipements et services répond globalement aux besoins des habitants. Le territoire Nord est bien pourvu que ce soit en équipements nécessaires au parcours éducatif, services de l'emploi, opérateurs de service public, aux commerces, aux équipements culturels...

Cependant, on note une dégradation depuis ces 5 dernières années de l'accès à certains services de la vie courante, notamment sur les bourgs-centres. Une alerte est également à relever sur les services de santé, avec des risques d'évolution importants dans les années à venir du point de vue de l'offre de médecine générale.

La question de la mobilité y est étroitement liée, c'est-à-dire quels sont les moyens de transport dont dispose la population pour accéder à ces services.

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0006-DE

- **Un vieillissement de la population qui s'accélère**

Comme pour l'ensemble du département, le vieillissement de la population s'accélère dans tous les territoires de l'Alsace du Nord, ce phénomène étant plus important sur le quart Nord-Ouest.

La part des plus de 75 ans dans la population totale est de 8,5% (Département 8,2%), celle des 60 à 75 ans de 15%, avec une progression marquée entre 2009 et 2014 (+ 18%). Ces « jeunes senior » auront un poids certain dans l'économie résidentielle locale, et constituent également une opportunité du point de vue de la solidarité intergénérationnelle, de la place des aidants ou encore de l'engagement associatif.

Sur 100 personnes âgées d'au moins 75 ans, presque 15 sont bénéficiaires de l'APA à domicile (taux le plus fort avec 2,7 points de plus que la moyenne départementale), générant des aides et services à domicile.

- **Des signes de fragilité du tissu social**

8 244 familles monoparentales habitent le territoire. Leur nombre a augmenté de 15% entre 2009 et 2014, évolution la plus forte à l'échelle des territoires du Bas-Rhin (8,23% Bas-Rhin).

Ces familles monoparentales sont notamment confrontées à des difficultés de garde d'enfant. Les places de garde dans les structures publiques sont sollicitées, alors que l'offre privée reste chère.

En 2016, on compte un peu plus de 3 000 bénéficiaires du RSA, chiffres en légère diminution. La proportion est de 12,5 allocataires du RSA pour 1000 habitants (23 dans le Bas-Rhin, et 38 sur l'Eurométropole). Une soixantaine de structures emploient des BRSA, dont environ 40% dans le secteur marchand ce qui a permis un retour à l'emploi pour plus de 340 bénéficiaires (hors Pôle Emploi) : 140 par les services du Département, et 200 par les 5 opérateurs professionnels du territoire.

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0006-DE

Partie 2 : LES ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE D'ACTION NORD

Pour répondre à l'ambition de fédérer les acteurs et les énergies en territoire, pour une mise en œuvre coordonnée de l'action publique, les partenaires du présent contrat départemental de développement territorial et humain ont défini de manière concertée sept enjeux prioritaires pour le territoire d'action Nord pour la période 2018-2021.

2.1 Enjeu : Accompagner l'industrie de demain

L'activité économique en Alsace du Nord se caractérise par une histoire industrielle riche et diverse. L'Alsace du Nord est ainsi le **2ème territoire du Bas-Rhin pour la part de l'industrie dans l'emploi salarié marchand** avec un taux de 42% (contre 26% en Alsace) soit 22 000 emplois. Le territoire compte ainsi des fleurons industriels tels que Sew USOCOM, Schaeffler, Alstom, De Dietrich, Tryba, Bruker, Dow, Roquette,...

Outre la présence de **ressources énergétiques variées** comme le bois, l'eau et le pétrole et plus récemment la géothermie, ce territoire bénéficie également d'autres atouts expliquant cette implantation d'activité industrielle performante.

La **proximité de l'Allemagne** est ainsi de nature à permettre l'implantation et le maintien sur le long terme d'entreprises allemandes et de fixer sur le territoire de l'Alsace du Nord une main d'œuvre qualifiée actuellement largement représentée parmi les 11 500 travailleurs frontaliers mobilisés au sein des entreprises situées dans les régions frontalières de la Pfalz et du Bad-Würtemberg.

La **présence du Rhin et de son port à Lauterbourg** viennent enfin compléter l'attractivité de ce territoire notamment pour les activités industrielles à forts besoins logistiques.

Si l'existence de **réserves foncières de dimensions variées et réparties sur l'ensemble du territoire** est par ailleurs de nature à répondre aux logiques de concentration industrielle des unités existantes afin d'éviter les éventuelles délocalisations, il convient cependant de souligner **un certain vieillissement et une fragilisation de ce tissu économique sur le nord du territoire** contrastant avec le réseau de PME dynamiques et en croissance sur le sud du territoire.

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0006-DE

Au regard de la place de l'industrie dans l'emploi et l'attractivité de l'Alsace du Nord, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire **d'accompagner l'industrie de demain**, et notamment de venir en appui aux entreprises précurseurs en matière d'industrie 4.0. Cet enjeu se décline en **4 objectifs opérationnels** :

- **Faire de l'Alsace du Nord une terre d'excellence de la géothermie profonde** en poursuivant la démarche partenariale initié en 2016 de promotion du territoire et de son offre énergétique auprès d'acteurs économiques identifiés ;
- **Contribuer à l'émergence de l'industrie 4.0 en offrant un écosystème favorable au développement des entreprises, infrastructures équipements** mais aussi la création d'un véritable réseau professionnel d'entreprises via la mobilisation de l'ADIRA ou encore le développement de partenariat entre l'Education Nationale, la Région et les entreprises afin d'anticiper la formation sur le territoire de la main d'œuvre qualifiée ;
- **Déployer l'atout portuaire et transfrontalier** (déploiement du terminal port à containeur sur le port de Lauterbourg) et poursuivre le développement des plateformes départementales d'activité de Brumath et de Lauterbourg ;
- **Développer la culture scientifique et technique pour promouvoir l'image de l'industrie comme secteur d'emploi auprès de la jeune génération,** notamment les collégiens en mobilisant au mieux les outils de promotion comme par exemple le Vaisseau.

Plus que sur tout autre territoire, il conviendra d'aborder la mise en œuvre de ces objectifs de mise en synergie des ressources locales en coopération étroite avec les partenaires allemands, notamment via la mobilisation du réseau PAMINA et de la Technologie Region de Karlsruhe.

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0006-DE

2.2 Enjeu : Développer le thermalisme et le tourisme

Le territoire Nord compte de nombreuses pépites et a déjà développé des équipements qui attirent les touristes, notamment les cyclotouristes : **305 Km d'itinéraires cyclable** sur les 1000 que compte le département sont dans le Territoire Nord qui comprend 16 boucles cyclables régionales et locales et qui est traversé par 2 Euro-véloroutes et 10 itinéraires thématiques.

L'Alsace du Nord accueille sur son territoire dans le canton de Reichshoffen, **les 2 seules stations thermales alsaciennes qui sont localisées, à Niederbronn-les-Bains et Morsbronn-les-Bains.**

Le développement touristique de l'Alsace du Nord passe par la mise en valeur de ses atouts et spécificités. **Le Contrat de Redynamisation de la Base de Drachenbronn** insuffle depuis peu une nouvelle dynamique en s'appuyant sur le cadre naturel de la réserve de la biosphère.

Pour développer son attractivité touristique, le territoire Nord peut également s'appuyer sur ses **évènements culturels uniques et authentiques** mis en tourisme par les **7 Offices de Tourisme** du territoire.

Aujourd'hui, **l'Alsace du Nord bouge et invente de nouvelles formes de tourisme**, notamment en intégrant le « silver développement » et le développement durable dans la dynamique de l'économie touristique. C'est ce qui est engagé avec le développement du tourisme adapté, tant sur les sites existants (Maison Rurale de l'Outre-Forêt), que dans les nouveaux projets.

Au regard des richesses du territoire, de la présence des seules stations thermales alsaciennes, et de la frontière avec l'Allemagne vivier fort en touristes pour le territoire, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire le **développement du thermalisme et du tourisme.** Cet enjeu se décline en **6 objectifs opérationnels** :

- **Conforter le pôle thermal de Niederbronn-les-Bains et de Morsbronn-les-Bains en misant sur le tourisme de bien-être et le tourisme de santé**, en valorisant ce potentiel unique en Alsace ;
- **Accompagner la valorisation et la mise en tourisme de la Forêt d'exception de Haguenau**, une forêt créant du lien et touchant 4 cantons du territoire Nord ;
- **Promouvoir le territoire et structurer l'offre touristique** en favorisant la collaboration entre les Offices de Tourisme, **en développant le marketing territorial «Alsace du Nord» et en valorisant notamment les "Portes de France"** principales entrées sur le territoire **et le Rhin**, élément fédérateur entre les nations ;
- **Elargir l'offre en hébergement touristique et veiller à sa diversification** pour répondre aux attentes du plus grand nombre de touristes. **Faire de l'Alsace du Nord, une destination touristique accessible à tous (tourisme adapté) ;**
- **Développer les sports de nature** en lien avec les Vosges du Nord (escalade) le maillage des itinéraires cyclables, les rivières et plans d'eau de la bande rhénane ;
- **Soutenir le Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Drachenbronn** et tout particulièrement le volet relatif au développement touristique.

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0006-DE

2. 3 Enjeu : Faire de la culture un réel levier d'attractivité

La politique culturelle répond aux enjeux actuels de notre société. Le territoire d'action Nord **dispose d'une offre culturelle majeure dans le Bas-Rhin** : il compte 6 relais culturels sur les 10 du département, 20 Écoles de musique, ainsi que des **sites d'intérêts culturels à l'échelle départementale** tels que le Fleckenstein, les vestiges de la ligne Maginot, les sites de la bataille du 6 août 1870, les villages typiques (Hunspach, Seebach, Wissembourg...).

De plus, plusieurs manifestations culturelles sont réputées, comme par exemple, le Festival Summerlied ou encore l'Humour des Notes. Le territoire compte **également de nombreuses manifestations qui se distinguent par leur caractère unique et authentique**, c'est d'ailleurs en cela qu'elles sont une vitrine pour le territoire de l'Alsace du Nord.

Néanmoins les différents partenaires du territoire gagneraient à travailler encore plus ensemble, les sites culturels mériteraient d'être davantage valorisés et une meilleure communication autour de l'offre culturelle existante devrait être déployée.

Afin de faire de la culture un atout pour le territoire et de rendre celle-ci accessible au plus grand nombre et dans les différents lieux, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire de **faire de la culture un réel levier d'attractivité**, qui soit structurant pour le territoire et partagé par les acteurs. Cet enjeu se décline en **5 objectifs opérationnels** :

- **S'appuyer sur le réseau de la BDBR et sur l'antenne de Betschdorf, pour développer la lecture publique dans les communautés de communes ou l'offre est encore peu développée**, en favorisant la mise en réseau des équipements et la formation des bénévoles ;
- **Accompagner l'articulation et la mise en réseau des 6 relais culturels et des autres équipements structurants** existants notamment sur le secteur de la Bande Rhénane ;
- **Rendre la culture accessible à tous** en soutenant les actions culturelles hors les murs ;
- **Pérenniser l'attractivité touristique de l'Alsace du Nord, en préservant la richesse du patrimoine castral**, véritable richesse des Vosges du Nord ;
- **Jouer la carte de l'authenticité du territoire** (ses fêtes, sa gastronomie, son folklore, son architecture...), **et faire vivre le bilinguisme** dans cette région transfrontalière.

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0006-DE

2.4 Enjeu : Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi

L'Alsace, 1ère région exportatrice par habitant (61 000 entreprises), constitue un carrefour de transports et d'échanges au sein des grands corridors européens : lignes ferroviaires grande vitesse, trafic routier dense, hub aéroportuaire et fluvial. Le Rhin, 1er fleuve commercial de l'Union européenne, avec le Port autonome de Strasbourg, 2ème port fluvial français en lien avec le plus grand port maritime de Rotterdam, ouvre le territoire aux marchés mondiaux. Strasbourg, en tant que capitale européenne et régionale, siège de nombreuses institutions ou représentations diplomatiques européennes et internationales, représente un atout politique et économique au niveau national (28 000 emplois, 800 millions d'euros/an).

L'Alsace est caractérisée par **de grands territoires productifs, ayant chacun une vocation marquée, interdépendants et ouverts sur les espaces voisins** (Moselle, Vosges, Bourgogne Franche Comté, Allemagne, Suisse). Sur 31 bassins d'emplois du Grand Est, les 9 premiers sont alsaciens. Tous ces grands territoires accueillent des entreprises de renommée nationale voire internationale et un tissu industriel fort, un écosystème actif de start-up, PME, entreprises leaders, de pôles de compétitivité (Alsace Biovalley, Alsace fibre Energivie, Véhicules du futur et Hydreos) etc. offrant un potentiel majeur pour le numérique et les nouvelles technologies. La proximité avec Karlsruhe, 4ème pôle d'excellence TIC en Europe est un atout exceptionnel. **La mobilité des biens et des personnes, le renforcement des axes de développement économiques transfrontaliers et inter-départementaux** sont au cœur des enjeux économiques du territoire.

L'Alsace est engagée dans la **transition énergétique.** L'énergie du Rhin permet déjà de produire l'équivalent de 70% de la consommation électrique alsacienne. Elle bénéficie de l'avantage concurrentiel de la géothermie profonde pour les industries, du biogaz par l'utilisation des effluents d'élevage, de la filière bois...

Les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire d'**aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et de développer l'emploi.** Cet enjeu est décliné en 5 objectifs opérationnels :

- **Construire des solutions innovantes de mobilité**, notamment la réalisation du Pôle d'échanges multimodal de Haguenau, comme pôle d'échange et de mobilité à l'échelle de l'Alsace du Nord ;
- **Concrétiser les projets routiers structurants pour le territoire** et notamment renforcer la liaison Haguenau-Bitche ;
- **Contribuer à la résorption des friches** pour réduire la consommation d'espaces nouveaux ;
- **Améliorer les liaisons et/ou les connexions transfrontalières notamment sur le Rhin** et sur l'axe Saarbrücken-Sarreguemines-Obermodern-Haguenau-Rastatt-Karlsruhe ;
- **Développer l'innovation autour des Smart Citys dans ses différentes dimensions (énergie, mobilité, connectique, intergénérationnel, innovation sociale...), pour créer des territoires intelligents et connectés**, en s'appuyant sur l'expérimentation en cours à Brumath.

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0006-DE

2.5 Enjeu : Adapter le territoire à l'avancée en âge

La population du Bas-Rhin, comme celle du reste de la France, vieillit. L'avancée en âge de la population est une réalité : séniors actifs de 60 à 74 ans et personnes âgées fragiles de 75 ans et plus. **D'ici 2021, près d'un Bas-Rhinois sur quatre aura plus de 60 ans.** Le Bas-Rhin comptera alors cinq habitants âgés de 60 ans ou plus pour dix habitants de 20 à 59 ans. La part des plus de 75 ans dans la population totale du Territoire Nord est de 8,48% (Département 8,22%), celle des 60 à 75 ans de 15,14%.

C'est notamment **la part des jeunes séniors qui augmente.** Ils sont deux fois plus nombreux en 2013 et le seront toujours en 2020, avec de nouvelles demandes et l'objectif de rester pleinement acteur de la société. C'est aussi sur ces séniors actifs que reposent des solidarités familiales de plusieurs générations : enfants encore dans le cursus d'études, parents très âgés.

Cette évolution n'est pas nouvelle, et le processus va s'accélérer dans les années à venir. Le territoire ne s'est pas encore adapté à cette **mutation de la société qui va impacter tant les politiques liées à la santé et la dépendance, que celles portant sur logement, le transport, le tourisme, le sport, la culture...**

Prenant acte de la mutation de la société liée au vieillissement de la population et de son impact sur toutes les politiques publiques, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire **d'adapter le territoire à l'avancée en âge.**

Un seul objectif opérationnel a été retenu, il consiste à **construire des territoires bienveillants pour les séniors.** Il s'agit de repenser la manière de « mieux vivre ensemble», l'amélioration de l'environnement par la mise en place et l'adaptation de services favorisant le bien-être et l'implication des habitants, le renforcement des liens, des solidarités et la coopération entre l'ensemble des acteurs du territoire. Au final, l'enjeu est que chacun puisse effectivement bien vieillir en territoire.

Le projet de Maison des Ainés de Haguenau s'inscrit dans cet enjeu. Il a vocation à être à la fois un guichet unique, et un lieu d'accueil et de ressources autour de la personne âgée.

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0006-DE

2.6 Enjeu : Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes

L'Alsace est la **3ème région la plus jeune de France**, avec une proportion de jeunes supérieure à celles des régions allemandes et suisses. La population des 10 - 25 ans dans le Bas-Rhin dépasse la moyenne française (21,3% contre 19,2%) et elle est en constante progression.

Les familles et les jeunes, tout comme la société, évoluent et posent de nouveaux défis au territoire. Les 2/3 des enfants de moins de 6 ans vivent au sein d'un couple dont les deux parents travaillent, ¼ des enfants vivent avec un parent isolé et ¼ des enfants vivent dans une famille à bas revenus (plus de 40% à Strasbourg), ce qui renforce les besoins en modes de garde diversifiés et accessibles financièrement et en périscolaire.

L'Ecole, au sens large, joue un rôle majeur comme lieu d'apprentissage, de mixité sociale et d'ouverture sur le monde. Le décrochage scolaire au sein des collèges et des lycées reste un problème majeur : ce sont ainsi chaque année 3 000 alsaciens de 16 à 24 ans qui ont quitté le système scolaire sans diplôme pour des raisons diverses (échec scolaire, mauvaise orientation, manque de soutien de la famille...). Mais si la scolarisation des plus de 18 ans reste inférieure à la moyenne nationale, l'Alsace est au **2ème rang des régions où la part des apprentis âgés de 15 à 17 ans est la plus élevée.**

Le **taux de chômage des jeunes a doublé en 30 ans en France** et le Bas-Rhin n'est pas épargné. Les jeunes de moins de 25 ans représentent 16,5% des demandeurs d'emploi dans le bassin de Haguenau, et 15,5% dans celui de Wissembourg. Beaucoup ont des difficultés pour se loger, se déplacer ; ce qui retreint leur capacité à accéder aux ressources du territoire : stages, emplois, culture, services....

Mais le territoire bénéficie de sa position au cœur de l'Europe et de l'espace rhénan. Le bilinguisme est dans l'ADN de l'Alsace, à la frontière de deux cultures, et ouvre des opportunités dans un espace économique qui connaît peu le chômage. Un autre atout majeur est l'excellence de l'enseignement supérieur et universitaire. Par rapport à leurs voisins européens, les jeunes présentent aussi un **taux d'engagement bénévole très haut**, notamment pour les plus diplômés.

Afin de contribuer au pouvoir d'agir des jeunes, développer la citoyenneté, l'autonomie, l'engagement et le vivre ensemble, favoriser l'esprit d'initiative et d'entreprenariat, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire **d'assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes.** Cet enjeu se décline en **3 objectifs opérationnels** :

- **Déployer les Projets Educatifs Partagés et Solidaires**, outil de développement d'une stratégie de cohésion sociale, à l'échelle du territoire, autour d'un ou de plusieurs collèges ;
- **Améliorer l'offre en équipements sportifs à destination des collégiens**, sur la base du diagnostic des équipements sportifs réalisé courant 2017 ;
- **Renforcer l'inclusion des jeunes en situation de handicap** dans leur vie quotidienne, qu'ils soient en établissement ou non.

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0006-DE

2.7 Enjeu : Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le Bas-Rhin dispose d'une **offre de services de proximité globalement adaptée à sa forte densité de population grâce à un maillage fin de villes et de bourgs centres**. Elle contribue à son identité et à l'attractivité résidentielle des territoires.

Mais cette situation favorable a **tendance à se dégrader** depuis 2011 avec plusieurs territoires fragiles pour l'activité commerciale et les services de la vie courante et des points de vigilance notamment sur la santé.

Ainsi **1/3 des communes bas-rhinoises n'ont plus aujourd'hui de commerces alimentaires** dans des secteurs où le nombre de personnes âgées est en forte augmentation. Cela s'intègre à un enjeu plus global d'un maillage territorial assez fin en matière de services de proximité pour répondre aux besoins de la population.

Le département est également confronté au vieillissement des médecins généralistes (plus de 55 ans), sur de nombreux bassins de vie. Selon l'ARS, près d'**1/3 des médecins généralistes vont partir à la retraite d'ici 5 ans**, certains territoires étant concernés pour 50 à 80% de leurs médecins généralistes tels que les communautés de communes du Pays de Wissembourg et de la Plaine du Rhin. En parallèle, l'installation de jeunes médecins devient plus difficile.

Par ailleurs, l'usage croissant du numérique pose la question de l'accès d'une partie de la population aux services.

Au regard du rôle majeur des services dans l'attractivité du territoire et des points de vigilance relevés dans le cadre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire de **conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public**. Cet enjeu est décliné en **5 objectifs opérationnels :**

- **Valoriser l'image et asseoir le rayonnement des bourgs en travaillant sur la qualité de l'habitat**, notamment dans une démarche de revitalisation des bourg-centres ;
- **Conforter l'accueil et l'accompagnement de tous les publics aux services** par le soutien à la création de maisons de services au public notamment ;
- **Dynamiser l'offre commerciale dans les bourgs d'Alsace du Nord** en veillant à une bonne irrigation du territoire en services de la vie courante ;
- **Conforter l'offre de santé et médico-sociale** pour lutter contre la désertification médicale notamment ;
- **Répondre aux besoins en matière d'accueil périscolaire**

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0006-DE

LES PARTENAIRES AU CONTRAT

Le Département du Bas-Rhin

ET

La Communauté de communes XXX, La Communauté de communes XXX....

ET

La commune de « XXX »

ET

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de XXX

ci-après dénommés « Les partenaires »

Vu la délibération n°CD/2016/157 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 8 décembre 2016 relative aux orientations stratégiques de la politique publique départementale du développement et de l'animation territoriale

Vu la délibération n°CD/2017/004 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 21 mars 2017 relative aux modalités de gestion du Fonds d'attractivité et de développement, du fonds d'innovation territoriale et du fonds de solidarité communale

Vu les délibérations des partenaires ayant approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018 – 2021

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0006-DE

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les enjeux prioritaires de politiques publiques partagés sur lesquels les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs pour permettre la réalisation collective d'engagements particuliers par projet en faveur des solidarités humaines et territoriales.

ARTICLE 2 : MISE EN ŒUVRE DES ENJEUX PRIORITAIRES

Les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord, synthétisés dans le tableau en annexe, donneront lieu à la mise en œuvre de projets qui seront formalisés dans des conventions spécifiques, lesquelles préciseront et valoriseront les engagements réciproques de chaque partenaire concerné.

Les projets feront l'objet d'une co-construction avec le Département. Le Département sera associé en amont de la réflexion avec l'ensemble des partenaires pressentis pour élaborer les objectifs et les modalités de mise en œuvre du projet.

Notamment, les projets éligibles au fonds de développement et d'attractivité devront :
- répondre à l'un des enjeux prioritaires du territoire d'action ;
- répondre à des besoins non couverts, être porteurs de développement et d'attractivité du territoire et s'inscrire dans une vision stratégique et complémentaire avec d'autres projets portés par d'autres maîtres d'ouvrages à l'échelle des intercommunalités environnantes ;
- mobiliser plusieurs partenaires au niveau de l'investissement et du fonctionnement : collectivités, groupements de Communes, Région, Etat, Europe, opérateurs publics et privés, entreprises, associations...
- s'inscrire en articulation avec les politiques publiques départementales.

ARTICLE 3 : INTERVENTIONS RESPECTIVES DES PARTENAIRES

Dans le cadre du partenariat régi par le présent contrat, chacun des partenaires s'engage respectivement à assurer les interventions suivantes :

3.1. Interventions du Département

Le Département s'appuie sur l'ensemble de ses compétences et moyens pour permettre la mise en œuvre des enjeux prioritaires et pour participer à la co-construction des projets.

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0006-DE

Le Département mobilise son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses ressources, en faveur des enjeux définis d'un commun accord :

- ses moyens financiers, et notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques : emploi et inclusion sociale, solidarités, silver développement, habitat, voirie, éducation, mobilités, jeunesse, culture et sports, développement touristique, aménagement du territoire, politique de la ville...
- son ingénierie pour encourager les mutualisations de toutes sortes ;
- la mise en cohérence de ses modes d'intervention avec ceux des autres collectivités, en particulier les EPCI, les départements limitrophes, la Région, l'Etat et l'Europe.

Le Département assume, en supplément et pour le compte de l'ensemble des partenaires du présent contrat, les responsabilités suivantes :

- la mission de coordination globale du Contrat départemental ;
- la coordination et l'animation du Comité de Suivi du Contrat Départemental ;
- la production d'un bilan définitif global pour chaque contrat départemental à l'issue de la période de contrat.

3.2. Interventions des autres partenaires

En fonction de chaque projet, les interventions des autres parties pourront prendre une ou plusieurs formes suivantes :

- la maîtrise d'ouvrage du projet ;
- l'ingénierie publique par la mise à disposition de ressources humaines directes ou indirectes ;
- la participation au financement du projet ;
- d'autres participations (logistique, communication...).

3.3 Communication

Les partenaires du contrat départemental s'engagent à promouvoir les réflexions et actions engagées dans le cadre du contrat départemental territorial et humain du territoire d'action Nord.

ARTICLE 4 : COMITE DE SUIVI DU CONTRAT DEPARTEMENTAL

Le contrat départemental de développement territorial et humain fait l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action.

Le conseil de territoire d'action, présidé par le Président du Conseil Départemental ou son représentant, est :

- Une instance de coordination et de concertation locale pour chaque territoire d'action, qui rassemble les forces vives, les exécutifs des Communes, des intercommunalités, les opérateurs et associations, les représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet ;

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0006-DE

- Un espace d'échange pour co-construire l'action publique, suivre l'avancée des projets et des partenariats à l'échelle du territoire, créer des opportunités de travail en commun, faire connaître des initiatives et expériences, donner l'envie et les moyens d'innover.

Chaque année, chaque conseil de territoire d'action réalise un bilan des actions couvertes par les projets engagés dans le cadre de leur contrat départemental et le met à disposition des partenaires.

ARTICLE 5 : DATE D'EFFET ET DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties.

Il est conclu jusqu'au 31 décembre 2021.

ARTICLE 6 : MODIFICATION

Toute modification substantielle du présent contrat de partenariat devra faire l'objet d'un avenant signé entre tous les partenaires à la condition que cette modification n'en remette pas en cause les principes fondamentaux.

Fait en XXX exemplaires originaux à XXX , le XXX

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0006-DE

Pour le Département du Bas-Rhin
Le Président du Conseil départemental,

Pour l'EPCI 1,

Le Président

Pour l'EPCI 2,

Le Président

Pour la commune 1

Le Maire

Pour la commune 2

Le Maire

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0007-DE

Commune de
SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 JANVIER 2018 à 19h30
sous la présidence de Monsieur **Philippe SPECHT**, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27
Conseillers présents : 24
Conseillers absents : 3 (dont 3 procurations)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absents excusés : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à M. Mickaël EPPINGER, M. Renaud METZGER qui a donné procuration à M. Philippe SPECHT, M. Roland KUSTER qui a donné procuration à M. Rémy MEDER.

N°2018DEL_0007

ADMINISTRATION GENERALE

Convention Apoin

La commune a recours depuis plusieurs années à l'association Apoin pour les travaux d'entretien des paysages naturels : débroussaillage du parcours de santé, fauchage des berges de la Moder, fauchage et entretien des chemins communaux enherbés.

Il est proposé que la convention porte sur une intervention estimée à 890 heures de travail réparti sur 12 mois au courant de l'année 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la mise en œuvre de la convention avec l'association Apoin,
- D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE la mise en œuvre de la convention avec l'association Apoin,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER 67590

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0007-DE

commune de
Schweighouse-
sur-Moder

Convention de partenariat en vue de l'organisation d'un chantier d'insertion

« Aménagement et Entretien des Espaces Naturels »

sur la commune de

SCHWEIGHOUSE SUR MODER

ANNEE 2018

Préliminaire :

Les parties signataires se sont rapprochées en vue d'organiser un chantier d'insertion portant sur des travaux d'entretien des paysages naturels et accessoirement des espaces verts du ban de la commune de Schweighouse sur Moder. S'agissant d'un besoin collectif non satisfait, les prestations réalisées dans ce cadre n'entrent pas dans le champ concurrentiel.

Les présentes ont pour objet de définir les modalités pratiques d'organisation du chantier d'insertion, les droits et devoirs de chaque partenaire concernant exclusivement l'intervention du chantier sur la commune de Schweighouse sur Moder.

Ainsi, il a été convenu entre :

La Ville de Schweighouse sur Moder représentée par son Maire Philippe SPECHT, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du /2018,

Et

L'association « APOIN » dont le siège est situé 11 rue du Ried à 67590 SCHWEIGHOUSE SUR MODER, représentée par son Président Didier LUCES, dûment habilité,

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0007-DE

Les dispositions suivantes :

Article 1 : Objectifs.

Sur la base d'un constat faisant ressortir un décalage entre la capacité de certaines personnes bénéficiaires du RSA, de différents minima sociaux ou de jeunes suivis par la Mission Locale du canton de Schweighouse sur Moder à s'insérer d'un point de vue professionnel et d'accéder à un emploi traditionnel, les partenaires se sont rapprochés en vue d'élaborer une réponse opérationnelle permettant de valoriser le savoir-faire de ce public.

La commune de Schweighouse sur Moder a ainsi un certain nombre de besoins d'entretiens à réaliser dans le domaine des aménagements, de l'entretien d'espaces naturels et de chemins ruraux.

La mise en œuvre d'un chantier d'insertion a été retenue comme une réponse adaptée en :

- Proposant un retour ou un premier accès à l'emploi pour des bénéficiaires du RSA et/ou des jeunes suivis par la Mission Locale particulièrement désocialisés du fait de leur isolement,
- Permettant aux bénéficiaires d'accéder à l'emploi tout en tenant compte de difficultés d'ordre personnel,
- Palliant au manque de dispositif d'outils d'insertion sur le canton,
- Prenant en charge les difficultés de mobilité des intéressés,

Ce chantier d'insertion a donc pour objectif :

- ✓ **De mettre en situation d'emploi** des personnes qui en sont plus ou moins éloignées,
- ✓ **Retrouver une discipline** et respecter des règles dans le cadre de l'emploi,
- ✓ **Apprendre ou redécouvrir** des gestes et des techniques simples
- ✓ Apprendre ou réapprendre à **s'intégrer dans une équipe**,
- ✓ Définir ou retrouver un **projet professionnel,**
- ✓ **Se resocialiser** par une activité,
- ✓ **Favoriser une démarche éducative** et développer des capacités d'autonomie,
- ✓ **Apporter un soutien moral**, un appui social et médical,
- ✓ **Permettre de retrouver confiance en soi**,

Un dispositif d'évaluation sera construit en fonction de ces objectifs et fera l'objet d'un rendu aux communes et aux partenaires.

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0007-DE

Article 2 : Définition des missions.

Les travaux d'aménagement et d'entretien à réaliser sont définis en concertation entre APOIN et les représentants élus et/ou agents de la commune.

Les activités définies pour l'année 2018 se trouvent jointes en annexe de la présente convention dans le document intitulé « Convention chantier recyclerie 2018 » transmis par la Commune de Schweighouse sur Moder.

Les interventions décrites se feront sur la base de feuilles de mission planifiées dans le temps et décrivant les attentes des collectivités. Elles se dérouleront exclusivement sur le territoire de la commune de Schweighouse sur Moder.

Il est rappelé qu'en tout état de cause, les travaux sont à dominante manuelle et accessibles à des personnes en difficulté sociale et professionnelle. Compte tenu de la qualification des intervenants, seule une obligation de moyens est mise à la charge de l'association.

En cas de désaccord sur l'une des missions confiées, les parties conviennent que le comité de pilotage technique du chantier est compétent pour arbitrer.

La présente convention porte sur une intervention estimée à 890 heures de travail réparties sur 12 mois au courant de l'année 2018. Cette intervention débutera en janvier 2018.

Article 3 : Composition du chantier et recrutement.

Le chantier d'insertion emploiera à minima 6 **personnes** sous contrat d'insertion.

La commune partenaire sera associée dans le processus de recrutement des personnels en insertion.
Compte tenu de la responsabilité de la structure porteuse en termes d'encadrement, le choix définitif sera prononcé par le Président d'APOIN.

Article 4 : Missions de la structure porteuse.

4.1 : Encadrement du chantier.

APOIN assure la direction du chantier et emploie à ce titre un personnel d'encadrement chargé du suivi des travaux dont une partie du financement est assurée par des fonds européens.

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0007-DE

4.2 Statut des personnels.

L'association est considérée comme employeur et en assume à ce titre toutes les charges et notamment : la rémunération de la personne, le paiement des charges sociales et de toute autre charge ou impôt dû et prévu par la réglementation.
Il en est de même pour les conséquences issues d'un accident du travail. La responsabilité des communes en matière d'accident ne pourra être recherchée que dans le cadre de sa responsabilité civile en cas de faute.
L'association prend toutes les dispositions nécessaires pour s'assurer en la matière.

4.3 Suivi social des personnels.

APOIN assurera l'accompagnement socioprofessionnel des personnes en lien avec les différents services instructeurs. Le coût de cet accompagnement est assuré pour partie par le Fonds Social Européen.

4.4 Matériel nécessaire.

APOIN fournit le matériel nécessaire à la réalisation des travaux ainsi qu'un véhicule destiné à transporter les personnels sur les lieux d'intervention.

Selon la nature des travaux à effectuer, la commune pourra ponctuellement mettre à disposition du matériel complémentaire (notamment broyeurs, tondeuses) sans contrepartie financière.
La commune mettra à disposition un lieu pour remiser ces matériels.

Article 5 : Modalités de financement.

La commune de Schweighouse sur Moder participera forfaitairement au financement du chantier d'insertion pour les missions et quantités horaires figurant à l'article 2 et 3 **à hauteur de 8 476 €.**

APOIN est chargé de solliciter les financements des différents partenaires du projet.

Cette subvention sera versée par mandat administratif en deux parts égales : la première à la signature de la convention, la seconde au 15 décembre 2018.
APOIN rendra compte de l'emploi de ces fonds au terme du chantier.

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0007-DE

Article 6 : Instance de pilotage du projet.

Le suivi de l'activité sera assuré par trois instances :

- **Une première dénommée « Comité d'accompagnement et de suivi »** composée par un représentant de la commune, le Président d'APOIN ou son représentant, l'animatrice Insertion de la CLI, l'assistante sociale RMI, la conseillère de la Mission Locale et les services instructeurs. Ce comité se réunira une fois par semestre pendant la période du chantier et aura pour mission de dresser un bilan d'étape.
- **Une seconde dénommée « Comité de Pilotage »** composée, outre les parties signataires, les représentants de l'État et des collectivités assurant un cofinancement. Ce comité se réunira une fois pendant la période du chantier pour rendre un avis circonstancié sur le bilan et l'évaluation du chantier. Il aurait à statuer en outre sur toute difficulté liée au financement du chantier ou en cas de manquement grave de l'une ou l'autre partie.
- **Une troisième dénommée « Comité de chantier »** composée de l'encadrant technique d'APOIN et des responsables techniques de la commune. Ce comité pourra s'adjoindre toute autre personne qualifiée selon le besoin. Il se réunira une fois par mois pour dresser le planning des travaux.

Article 7 : Bilan et évaluation.

A l'issue du chantier, APOIN présentera un bilan quantitatif et qualitatif faisant apparaître notamment les résultats obtenus pour chaque personne employée au regard des objectifs figurant à l'article 1.

Article 8 : Durée.

La présente convention est signée pour une durée de douze mois du **1er janvier 2018 au 31 décembre 2018** non reconductible sauf accord exprès des parties.

La période d'emploi au profit de la commune de Schweighouse sur Moder sera de 12 mois, période au cours de laquelle, **890 heures** de travail devront être effectuées.
Il ne sera effectué aucun avenant ni proratisation dans le cas où une variation de + ou – 10% du temps à effectuer devait être faite après accord des membres du comité de pilotage.

Elle peut être dénoncée avec préavis de trois mois par l'une ou l'autre partie par lettre recommandée avec AR précisant les motifs.

Fait en deux exemplaires à Schweighouse sur Moder le

Le Président d'APOIN — Le Maire

Didier LUCES — Philippe SPECHT

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0007-DE

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0008-DE

Commune de
SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 JANVIER 2018 à 19h30

sous la présidence de Monsieur **Philippe SPECHT**, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27
Conseillers présents : 24
Conseillers absents : 3 (dont 3 procurations)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absents excusés : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à M. Mickaël EPPINGER, M. Renaud METZGER qui a donné procuration à M. Philippe SPECHT, M. Roland KUSTER qui a donné procuration à M. Rémy MEDER.

N°2018DEL_0008

URBANISME / TRAVAUX

Projet Cœur de ville : point d'étape n°2

Lors du dernier Conseil Municipal du 06 décembre 2017, un point d'étape a été fait concernant le projet Cœur de ville.
Il est rappelé que ce projet doit aboutir à la création d'un schéma urbain pour janvier 2018.

L'exécution de ce projet demande de nombreuses compétences et plusieurs acteurs :

- La démolition d'un certain nombre de biens et notamment démolition de l'ensemble immobilier acquis en 2017 au 9 rue des juifs et de l'ancien cinéma accolé à la Mairie.
- La mise en œuvre d'un concours d'architecture pour la rénovation de la Mairie (seconde tranche) et la création du parvis de la Mairie. Ce concours devra aboutir à des travaux de bâtiment et VRD (voirie et réseaux divers) à compter du début de l'année 2019.
- Des travaux de voirie portés tant par la Communauté d'Agglomération de Haguenau que la commune autour du secteur de l'école maternelle et primaire, afin que les espaces publics de ce secteur soient prêts à accueillir dans les meilleures conditions possibles le trafic lié aux écoles et au périscolaire. Une convention de délégation de maitrise d'ouvrage sera réalisée avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau pour la mise en œuvre des principes du schéma urbain.

Une phase de concertation avec la population, sur les espaces publics, a eu lieu les 15, 20 et 21 janvier 2018, afin de recueillir l'avis de la population et de présenter le projet.

Ce projet sera présenté lors de la séance du Conseil Municipal.

L'exécution des principes urbain de ce schéma vont se faire en 4 temps :

- La démolition des bâtiments dont les emprises sont nécessaires à la conduite des principes du schéma urbain en 2018.
- L'espace public autour du secteur des écoles sera travaillé dans le cadre d'une convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau. Les travaux seront réalisés en grande partie pour la rentrée scolaire 2018/2019.

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0008-DE

- L'espace public autour de la Mairie sera travaillé dans le cadre [illegible] prendra aussi en compte l'extension de la Mairie. Le programme des travaux sera détaillé lors de la prochaine séance du Conseil Municipal en mars 2018. L'objectif est de faire ces travaux en 2019.
- Une dernière composante de l'espace public, du côté de la place du Maire Wendling, sera pris en compte dans le cadre du concours d'architecture mais ne sera réalisé qu'après 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le phasage des travaux tel que présenté ci-dessus et notamment la démolition de l'ensemble immobilier acquis en 2017 au 09 rue des juifs et de l'ancien cinéma accolé à la Mairie,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cette opération et notamment les autorisations d'urbanisme,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Communauté d'Agglomération de Haguenau afin de lancer les études et travaux de voirie et d'espace public sur le secteur des écoles,
- D'autoriser l'inscription des crédits nécessaires au budget et dans le cadre du Plan Pluriannuel des Investissements.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 26 voix pour et 1 abstention (M. Acker) :

- **APPROUVE le phasage des travaux tel que présenté ci-dessus et notamment la démolition de l'ensemble immobilier acquis en 2017 au 09 rue des juifs et de l'ancien cinéma accolé à la Mairie,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cette opération et notamment les autorisations d'urbanisme,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Communauté d'Agglomération de Haguenau afin de lancer les études et travaux de voirie et d'espace public sur le secteur des écoles,**
- **AUTORISE l'inscription des crédits nécessaires au budget et dans le cadre du Plan Pluriannuel des Investissements.**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :



Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0009-DE

Commune de
SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 JANVIER 2018 à 19h30

sous la présidence de Monsieur **Philippe SPECHT**, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : **27**
Conseillers présents : **24**
Conseillers absents : **3 (dont 3 procurations)**

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absents excusés : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à M. Mickaël EPPINGER, M. Renaud METZGER qui a donné procuration à M. Philippe SPECHT, M. Roland KUSTER qui a donné procuration à M. Rémy MEDER.

N°2018DEL_0009

URBANISME / TRAVAUX

Aménagement du terrain de foot annexe

Le patrimoine sportif municipal et notamment footballistique doit faire face à l'accroissement continu ces dernières années du nombre de pratiquants. La Ville souhaite mettre à disposition des clubs des outils modernes, performants, et répondant bien évidemment à de réels besoins. C'est ce qui a été fait à Schweighouse, dans le domaine du foot qui dispose d'un club-house, d'un terrain d'honneur et d'un terrain d'entrainement.
Le terrain d'entrainement a fait l'objet d'une mise à niveau en 2009. Or il se trouve que depuis plusieurs années, le coût d'entretien ne cesse d'augmenter. La commune est confrontée un phénomène d'étouffement de la surface en partie due à la stagnation de l'eau sur la surface de jeu. Ce phénomène est particulièrement marqué cette année, au point qu'il a fallu diligenter une expertise afin de comprendre ce qu'il se passe.
Les résultats de cette expertise, menée par le cabinet Novarea sont les suivants :

- *« Le terrain en gazon naturel diagnostiqué présente des dysfonctionnements en surface relatifs au couvert végétal/substrat de placage, et en profondeur liés au vieillissement général du réseau de drainage.*
- *Ces anomalies :*
  - *Entravent la libre circulation des eaux gravitaires dans les différents horizons du terrain,*
  - *Compliquent la tenue du couvert végétal en période de jeu,*
  - *Perturbent sa maintenance et son exploitation notamment en période dite défavorable (automne/hiver). »*

Un devis pour la réfection des disfonctionnements a été réalisé par l'entreprise et se chiffre à 238 080.00 € TTC.

Au vu de ce qui précède, il est donc envisagé la transformation du terrain d'entrainement en terrain synthétique afin notamment :

- De maintenir l'offre quantitative en termes de terrains et d'améliorer l'offre qualitative sur la commune en matière de football tant pour la pratique des jeunes footballeurs en période de formation que pour les adultes,
- De trouver une solution, à une sollicitation trop forte du terrain en herbe

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0009-DE

La transformation du terrain d'entrainement en un terrain synthétique ne se limitera pas à la modification de la surface du jeu mais intègrera également quelques aménagements des abords et un recalage du terrain par rapport au club-house.

Le programme de l'opération consisterait à procéder aux aménagements suivants :

- Réalisation d'un terrain de football avec pour dimension de l'aire de jeu 105 x 68 m ;
- Installation d'un éclairage sportif d'un niveau d'éclairement homologué permettant d'optimiser les plages d'utilisation ;
- Réalisation d'une allée périphérique en revêtement minéral pour la maintenance du terrain et de l'éclairage ;
- Mise en place du matériel sportif annexe (clôtures et pare-ballons, divers).

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est fixée à 850 000 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le principe d'aménagement d'un terrain synthétique sur le complexe sportif de Schweighouse, à la place du terrain d'entrainement en herbe,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès, du Département, de l'Etat, de la Fédération Française de football et de tout autre partenaire susceptible de financer ce type d'équipement, et de signer les éventuelles conventions à intervenir,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir après mise en concurrence ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 23 voix pour et 4 abstentions (Mme Fève, M. Logel, Mme Ertz et Mme Seel) :

- **APPROUVE le principe d'aménagement d'un terrain synthétique sur le complexe sportif de Schweighouse, à la place du terrain d'entrainement en herbe,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès, du Département, de l'Etat, de la Fédération Française de football et de tout autre partenaire susceptible de financer ce type d'équipement, et de signer les éventuelles conventions à intervenir,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir après mise en concurrence ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution.**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER 67590

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le 5 2 0
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0010-DE

Commune de
SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 JANVIER 2018 à 19h30

sous la présidence de Monsieur **Philippe SPECHT**, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27
Conseillers présents : 24
Conseillers absents : 3 (dont 3 procurations)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absents excusés : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à M. Mickaël EPPINGER, M. Renaud METZGER qui a donné procuration à M. Philippe SPECHT, M. Roland KUSTER qui a donné procuration à M. Rémy MEDER.

N°2018DEL_0010

URBANISME / TRAVAUX

Vente d'un terrain côté cimetière

L'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal le 19/09/2016 permet la concrétisation d'un projet d'aménagement urbain situé le long de la RD 919 rue du Faubourg en entrée d'agglomération, à côté du cimetière.

La société Alpha Aménagement a fait une offre de viabilisation et de vente de terrains à bâtir.

Elle souhaite réaliser la viabilisation de parcelles à bâtir selon les surfaces suivantes :

- Parcelle 1 section 45 lieu-dit Waeldel d'une superficie de 47.34 ares en zone UA

La société Alpha Aménagement assurera la maîtrise d'ouvrage d'un projet de lotissement en une seule tranche.

La surface totale des parcelles du projet est de 47.34 ares, de sorte que l'offre de la société « Alpha Aménagement » s'élève à un montant de 260 370.00 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la vente des parcelles susmentionnées, d'une superficie totale de 47.34 ares à la société « Alpha Aménagement » ou tout autre personne physique ou morale qui s'y substituerait,
- De fixer le prix de vente à 260 370.00 € TTC,
- De prendre acte que les frais d'établissement des actes notariés seront à la charge de l'acquéreur,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de ventes et toutes les pièces y afférentes.

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0010-DE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 21 voix pour (Mme Fève, M. Logel, Mme Ertz et Mme Seel) :

- **APPROUVE la vente des parcelles susmentionnées, d'une superficie totale de 47.34 ares à la société « Alpha Aménagement » ou tout autre personne physique ou morale qui s'y substituerait,**
- **FIXE le prix de vente à 260 370.00 € TTC,**
- **PREND acte que les frais d'établissement des actes notariés seront à la charge de l'acquéreur,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes de ventes et toutes les pièces y afférentes.**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER * 67590 *

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le 5 LO
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0011-DE

Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 JANVIER 2018 à 19h30

sous la présidence de Monsieur **Philippe SPECHT**, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27
Conseillers présents : 24
Conseillers absents : 3 (dont 3 procurations)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absents excusés : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à M. Mickaël EPPINGER, M. Renaud METZGER qui a donné procuration à M. Philippe SPECHT, M. Roland KUSTER qui a donné procuration à M. Rémy MEDER.

N°2018DEL_0011

URBANISME / TRAVAUX

Echange de parcelles entre la commune de Schweighouse et Monsieur Serge Ott

Dans le cadre du projet porté par le Syndicat Départemental d'Eau et d'Assainissement du Bas-Rhin pour la lutte contre les coulées de boues, il nous est demandé de procéder à l'acquisition de terrains nécessaires à l'aménagement de bassins de rétention des eaux boueuses.
Monsieur le Maire souhaite faire un échange de parcelles entre Monsieur Serge Ott et la commune de Schweighouse-sur-Moder, selon les modalités suivantes :

- Monsieur Serge Ott céderait à titre d'échange à la commune une partie des parcelles cadastrées section 18 n°53, 57 et 58 pour une contenance totale de 3 ares 93 au lieudit Kleine Weihersmatt.
- En contrepartie, la commune céderait à titre d'échange à Monsieur Serge Ott une partie de la parcelle cadastrée section 18 n° 66, pour une contenance de 3 ares 93 au lieudit Kleine Weihersmatt.

Du fait il n'y a pas de soulte.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider d'échanger ces parcelles référencées ci-dessus,
- De dire que cet échange se fait sans soulte, les frais de notaire étant à la charge de la commune de Schweighouse sur Moder
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces y relatives
- De charger l'étude notariale de Soultz-sous-Forêts de la rédaction de l'acte.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE d'échanger ces parcelles référencées ci-dessus,**
- **DIT que cet échange se fait sans soulte, les frais de notaire étant à la charge de la commune de Schweighouse sur Moder**

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0011-DE

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir relatives**
- **CHARGE l'étude notariale de Soultz-sous-Forêts de la rédaction de l'acte.**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER ★67560★

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0012-DE

Commune de
SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 JANVIER 2018 à 19h30
sous la présidence de Monsieur **Philippe SPECHT**, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27
Conseillers présents : 24
Conseillers absents : 3 (dont 3 procurations)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absents excusés : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à M. Mickaël EPPINGER, M. Renaud METZGER qui a donné procuration à M. Philippe SPECHT, M. Roland KUSTER qui a donné procuration à M. Rémy MEDER.

N°2018DEL_0012

URBANISME / TRAVAUX

Achat d'une parcelle appartenant à Monsieur Jean-Jacques Gross – succession de Madame Nast

Monsieur le Maire a été saisi d'une demande de Monsieur Jean-Jacques Gross qui désire vendre à la commune de Schweighouse-sur-Moder une parcelle située sur le ban de la commune référencée section 17 parcelle 64 lieu-dit Batzendorferberg d'une contenance de 19 ares 09.

Après intervention de notre technicien forestier l'estimation de cette parcelle est de 1 799,00 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider d'acheter cette parcelle au prix de 1 799,00 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces y relatives,
- De charger l'étude notariale de Soultz-sous-Forêts de la rédaction de l'acte.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'acheter cette parcelle au prix de 1 799,00 €,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces y relatives,**
- **CHARGE l'étude notariale de Soultz-sous-Forêts de la rédaction de l'acte.**

POUR EXTRAIT CONFORME

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER 67590

Le Maire :

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le 5 LO
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0013-DE

Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 JANVIER 2018 à 19h30

sous la présidence de Monsieur **Philippe SPECHT**, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : **27**
Conseillers présents : **24**
Conseillers absents : **3** (dont **3** procurations)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absents excusés : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à M. Mickaël EPPINGER, M. Renaud METZGER qui a donné procuration à M. Philippe SPECHT, M. Roland KUSTER qui a donné procuration à M. Rémy MEDER.

N°2018DEL_0013

URBANISME / TRAVAUX

47 route d'Ohlungen : précisions concernant la vente

La commune a décidé de vendre un bien situé au 47 rue d'Ohlungen, parcelle sur bâtie cadastrée section 5 n°139/57 d'une superficie de 16.98 ares par délibération du 17 mai 2017.
Dans le cadre de la vente, une condition a été modifiée, qui doit être soumise au vote du Conseil Municipal, afin de la retrouver dans l'acte de vente.

Il s'agit d'une précision sur la qualité de l'acheteur : l'offre d'achat de ce terrain a été faite par la Compagnie Immobilière de Procivis Alsace de Strasbourg (CIPA). L'acte de vente sera réalisé au profit de la société dénommée "PROCIVIS HABITAT ALSACE", société civile immobilière de construction vente, dont le siège social est à STRASBOURG (67000) 11 rue du Marais Vert.

Par ailleurs, dans le cadre de cette vente, il convient de modifier l'inscription de rente viagère appartenant à Monsieur Zinck, qui grève actuellement la parcelle section 5 n°139/57.

Il est ici précisé que la rente viagère restera à la charge de la Commune. En garantie du paiement de la rente viagère à Monsieur Zinck, les inscriptions suivantes ont été prises au livre foncier :

- Droit à la résolution, au profit de Igor ZINCK, né le 6 octobre 1958 à HAGUENAU, avec effet à compter du 16/11/2009 au 16/11/2019, conformément à l'acte du 16 novembre 2009.
- Prestation foncière en garantie du paiement d'une rente viagère, au profit de Igor ZINCK, né le 6 octobre 1958 à HAGUENAU, conformément à l'acte du 16 novembre 2009.
- Privilège du vendeur, pour la somme de 3.700,20 euros, les frais et accessoires pour 740,00 € au profit de Igor ZINCK, né le 6 octobre 1958 à HAGUENAU, avec effet au 16 novembre 2019, conformément à l'acte du 16 novembre 2009.

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0013-DE

En contrepartie de la mainlevée de ces inscriptions par Monsieur Igor ZINC

- De transférer l'inscription de prestation foncière sur la parcelle cadastrée section n°21 – parcelle 488 – 88 Route d'Ohlungen, et de l'inscrire au livre foncier pour une durée de 10 ans,
- D'inscrire une hypothèque conventionnelle, les frais et accessoires au taux de 20 %, au profit de Monsieur Igor ZINCK, en garantie du paiement de la rente viagère sur la parcelle cadastrée section n21 – parcelle 488 – 88 Route d'Ohlungen, et de l'inscrire au livre foncier pour une durée de 10 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les présentes dispositions, sachant que toutes les autres dispositions présentes dans la délibération du 17 mai 2017 restent inchangées,
- De charger Maître Adolff, notaire à Soultz-sous-Forêts de la rédaction de ces actes,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE les présentes dispositions, sachant que toutes les autres dispositions présentes dans la délibération du 17 mai 2017 restent inchangées,**
- **CHARGE Maître Adolff, notaire à Soultz-sous-Forêts de la rédaction de ces actes,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER * 67590 *

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0014-DE

Commune de
SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 JANVIER 2018 à 19h30

sous la présidence de Monsieur **Philippe SPECHT**, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27
Conseillers présents : 24
Conseillers absents : 3 (dont 3 procurations)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absents excusés : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à M. Mickaël EPPINGER, M. Renaud METZGER qui a donné procuration à M. Philippe SPECHT, M. Roland KUSTER qui a donné procuration à M. Rémy MEDER.

N°2018DEL_0014

URBANISME / TRAVAUX

Avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SCHROLL

Par arrêté du 12 janvier 2018, Monsieur le Préfet de la Région Grand Est a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SCHROLL.
Celle-ci porte sur l'extension d'une plate-forme de transit, tri et regroupement de déchets à Haguenau.
L'enquête publique aura lieu du 2 février 2018 au 16 février 2018.
L'article 9 de l'arrêté prévoit que dès l'ouverture de l'enquête, les communes de Haguenau et de Schweighouse sur Moder sont appelées à donner leur avis sur la demande.

Il est proposé au Conseil municipal de donner un avis sur cette extension.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EMET un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SCHROLL.**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER 67590

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 067-216704585-20180131-2018DEL_0015-DE

Commune de
SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 JANVIER 2018 à 19h30

sous la présidence de Monsieur **Philippe SPECHT**, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27
Conseillers présents : 24
Conseillers absents : 3 (dont 3 procurations)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absents excusés : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à M. Mickaël EPPINGER, M. Renaud METZGER qui a donné procuration à M. Philippe SPECHT, M. Roland KUSTER qui a donné procuration à M. Rémy MEDER.

N°2018DEL_0015

SUBVENTIONS

Subvention FNACA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par le Président de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc & Tunisie pour une demande de subvention pour l'acquisition d'un nouveau drapeau.
Cette demande de subvention étant exceptionnelle, et afin de ne pas bloquer l'achat, il est proposé d'en délibérer lors du Conseil Municipal du 31 janvier 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider d'accorder une subvention de 100 € à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc & Tunisie – section cantonale de Haguenau.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE d'accorder une subvention de 100 € à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc & Tunisie – section cantonale de Haguenau.**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER 67590